



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## programmes

Question écrite n° 100636

### Texte de la question

M. Michel Destot attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur l'introduction de l'espéranto au baccalauréat comme option facultative. En effet, s'agissant d'une langue vivante, pratiquée à travers le monde par de nombreuses personnes dans des domaines variés, culturels ou scientifiques, il semblerait pertinent de prendre en considération les possibilités qu'offre l'espéranto. Sa facilité, sa richesse, sa précision et son adaptabilité aux évolutions modernes sont connues. Il a aussi été démontré que l'apprentissage de l'espéranto fait aimer et facilite grandement l'étude des autres langues et qu'il peut ainsi, en particulier, jouer un rôle important dans la sauvegarde en Europe de nos diversités linguistiques et culturelles. L'un des vecteurs de développement de cette langue universelle pourrait consister en sa reconnaissance comme option facultative au baccalauréat. M. Albert Jacquard a accepté de parrainer deux associations, Espéranto France et SAT-Amikaro, qui oeuvrent pour que l'espéranto soit ajouté à la liste des langues admises en tant qu'option au baccalauréat. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions sur ce sujet.

### Texte de la réponse

L'apprentissage des langues vivantes est une priorité de la politique linguistique que le ministère de l'éducation nationale met en oeuvre, de l'école à l'université. Cette politique vise à offrir à tous les élèves un parcours linguistique susceptible de leur permettre, au terme de leur scolarité obligatoire, d'accéder à la maîtrise de deux langues vivantes à la fois comme outil de communication et comme vecteur de la découverte culturelle des pays où elles sont en usage, contribuant ainsi à favoriser l'établissement d'une meilleure compréhension des autres sociétés et des autres cultures. Ce volet culturel constitue une des dimensions essentielles de l'apprentissage des langues vivantes et est pleinement intégré dans les contenus de leurs enseignements dispensés au lycée. Or, à la différence des langues étrangères ou régionales susceptibles d'être présentées lors d'une épreuve du baccalauréat et dont l'identité repose sur l'existence de supports littéraires, historiques ou géographiques, l'espéranto, du fait de sa caractéristique même de langue neutre, n'inclut pas cette dimension d'ordre culturel. Par ailleurs, à l'heure actuelle, 58 langues sont offertes au choix des candidats en épreuve facultative au baccalauréat général ou technologique : allemand, anglais, arabe, chinois, danois, espagnol, grec moderne, hébreu moderne, italien, japonais, néerlandais, polonais, portugais, russe, basque, breton, catalan, corse, créole, occitan, tahitien, langues mélanésiennes, gallo, langues régionales d'Alsace, langues régionales des pays mosellans, albanais, amharique, arménien, bambara, berbère, bulgare, cambodgien, coréen, croate, estonien, finnois, haoussa, hindi, hongrois, indonésien-malais, laotien, lituanien, macédonien, malgache, norvégien, persan, peul, roumain, serbe, slovaque, slovène, suédois, swahili, tamoul, tchèque, turc, vietnamien, langue des signes française. Avec un tel éventail, le système éducatif français est l'un de ceux qui, en Europe et dans le monde, propose aux candidats le choix le plus ouvert. Les langues proposées aux candidats ont été retenues, soit parce qu'elles répondent à une forte demande des candidats et font ainsi l'objet d'un enseignement, soit parce qu'elles permettent de valoriser la maîtrise d'une langue étrangère notamment chez certaines personnes issues de l'immigration et qui font la richesse culturelle de notre pays. Or l'espéranto n'est

ni une langue répondant à une forte demande des candidats et faisant l'objet d'un enseignement, ni une langue maternelle. Pour toutes ces raisons il n'est pas envisagé d'accroître encore la diversité des langues évaluées au baccalauréat. Néanmoins, rien ne s'oppose à ce que des établissements scolaires, qui le souhaiteraient, mettent en place une initiation à l'espéranto dans le cadre des activités éducatives locales.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Destot](#)

**Circonscription :** Isère (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 100636

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 février 2011, page 1666

**Réponse publiée le :** 18 octobre 2011, page 11105